



ADSEA 09

7, rue de Loumet CS 50065

09102 PAMIERS CEDEX

Tél : 05.61.67.94.00- Fax : 09.70.63.24.59.

adsea09@orange.fr - www.adsea09.org

Loumet Inter Générations

Présentation

Du Dispositif

Loumet Inter Générations

2014

L'histoire de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ariège est caractéristique de l'évolution des politiques sociales.

Au mitan du XIX^e siècle, à Pamiers, dans le quartier de Loumet, sur le site d'une ancienne caserne de gendarmerie, une fondation napoléonienne présidée par Mme Aglaé MOYNE créa un orphelinat. Des religieuses s'en occupèrent, aidées financièrement par la communauté chrétienne de la ville. Cette fondation pour petites filles pauvres avait pour but d'en faire de bonnes mères de famille.

Après plus de cent ans de fonctionnement de type caritatif, le départ des sœurs en 1975, signe la laïcisation de l'Association, marquant une première évolution fondamentale : l'établissement devient mixte avec l'arrivée des petits garçons appartenant aux fratries.

Douze années après, en 1987, une crise majeure due à une gestion inadéquate, au manque d'anticipation de l'évolution des politiques sociales et à l'absence de projet cohérent, menace la survie de l'Association, puisque la fermeture de l'établissement qu'elle gère est évoquée par les autorités de contrôle.

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Ariège, constituée le 28 novembre 1987 (JO du 23 décembre 1987 n° 51), prend le relais le 1^{er} janvier 1988, avec un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau directeur, engageant la deuxième restructuration.

Après un redressement spectaculaire, l'ADSEA 09 connaît sa troisième restructuration en 1993 : tout en maintenant son pôle enfance, elle amorce une diversification en direction des personnes âgées, des jeunes travailleurs et des mères victimes de violences, par la création du complexe Loumet Inter Générations qui recevra le 1^{er} Prix de l'innovation sociale en Europe, la même année.

Aujourd'hui, l'ADSEA 09, Présidée par le Docteur Bernard SOULA, est reconnue pour la qualité de son accueil, sa gestion et le dynamisme de ses administrateurs qui s'investissent dans un travail régulier au sein de quatre commissions :

- Commission Sociale, Enfance et Famille, présidée par M. Philippe FABRY.
- Commission Médico-Sociale, présidée par Mme le Dr Evelyne CAMPISTRON.
- Commission Personnels et Formations, présidée par M. Georges GARCIA.
- Commission Finances et Travaux, présidée par M. Thierry FRAYSSE.

I) Loumet Inter Générations

Loumet Inter Générations est la concrétisation des valeurs de l'ADSEA 09. Cette structure regroupe dans le même bâtiment :

- Un Pôle Adulte comprenant :
 - Un Service d'Accueil d'Urgence de Jeunes Majeurs,
 - Un Service d'Accompagnement Spécialisé de Jeunes Majeurs,
 - Un Service d'Accueil d'Urgence de Mères en Difficultés, avec enfants (3 appartements).
 - Un Foyer Logements pour Personnes Agées (24 places pour un agrément de 30),
 - Un Foyer pour Jeunes Travailleurs (28 places).

- Un Pôle Enfance comprenant :
 - Le Foyer Départemental de l'Enfance (8 places),
 - Une Maison d'Enfants à Caractère Social, habilitée Justice (33 places).

- Un Pôle Familial comprenant :
 - Un «Service Enfants Familles» pour les droits de visite médiatisés (plus de 60 familles en file active).
 - Un service de Médiation Familiale.

- Un Service de Restauration et une Cafétéria.

Pour animer ses services, Loumet Inter Générations emploie 49 salariés pour 42,33 ETP.

II) La philosophie du projet :

Où sont les grandes familles de jadis qui soutenaient de la naissance à la mort chacune des membres qui les composaient ? Aujourd'hui, dit-on, nous vivons dans la civilisation du déracinement, où, réduites à la durée éphémère d'une éducation, les petites cellules «conjugales» survivent tant bien que mal, grâce à l'imposant appareil d'assistance que la collectivité, a, peu à peu, mis en place. La solidarité familiale entre les générations est moribonde et chacun vit toujours un peu plus pour lui-même : c'est un constat qui semble bien établi.

L'orientation des politiques familiales s'inscrit bien d'une certaine façon dans cette même logique : faciliter la vie des familles, leur permettre d'assurer leur vie quotidienne quelles que soient leurs charges, en prenant en compte seulement la cellule

conjugale des parents et des enfants et laisser à d'autres instances le soin de définir une politique des Personnes Agées (3ème Age) et de la Jeune Enfance (Crèches).

Cette séparation administrative entre les générations, consacre ce que l'on peut considérer comme un fait irréversible : une fois la période éducative terminée, les liens d'obligation entre les parents et les enfants sont souvent rompus. Chaque cellule, l'ancienne et la nouvelle, vit sa vie indépendante et il faut alors l'aider dans sa fragilité, par des services qui lui permettent lorsque survient un incident ou simplement dans le cursus de la vie quotidienne, de survivre et de faire face à ses obligations.

De ce fait, au-delà de la vague nostalgie vis-à-vis du bon vieux temps des fêtes de familles, peut-on essayer d'entretenir ou de reconstituer les liens familiaux intergénérationnels ?

Idée relativement récente dans les Politiques Sociales, la solidarité n'en est pas moins un concept très ancien dont les effets se font sentir depuis longtemps à des niveaux divers et sous des formes variées. Or, la solidarité s'institue à des échelles sociales ou territoriales réduites, c'est-à-dire proche des intéressés.

La Famille, le Voisinage, la Commune, les Réseaux Associatifs, sont des cadres propres à éveiller des pratiques de Solidarité. Ces pratiques permettent aux individus de trouver une certaine sécurité face aux actes de l'existence.

Mais, d'un autre côté, la volonté de favoriser la pratique de la Solidarité entre des générations de populations conduites à l'isolement peut également permettre de rompre leur solitude, de faire renaître leur goût à la vie en renouant des liens qui, sans être familiaux, n'en seraient pas moins chaleureux, affectifs, équilibrants, voire éducatifs.

L'expression de cette Solidarité relève d'un Vœu. Loumet Inter Générations essaie de le réaliser, en étant un lieu de bien-être, d'échanges et de chaleur entre générations.

III) Situation

L'établissement est situé en plein centre-ville de la localité la plus importante du Département, Pamiers.

L'opération immobilière a consisté en la rénovation des bâtiments de l'ancien « Orphelinat » sis au numéro 7 de la Rue de Loumet, mais également en la construction supplémentaire de nouveaux immeubles.

En définitive, ces derniers constituent un réaménagement des 4 693 m² de terrain disponibles et, de par la situation privilégiée de cet important terrain, une véritable restructuration d'un des plus vieux quartiers de Pamiers.

Cette réalisation, sera complétée dans le cadre de la Convention Ville-Habitat signée par la Commune avec l'Etat, de la réhabilitation et la transformation de la Chapelle, propriété de l'ADSEA 09, en Maison de Quartier.

Accompagné de la restructuration de l'espace public attenant, ce projet permet de favoriser la communication entre les habitants du quartier et ceux de Loumet Inter Générations.

IV) Objectifs :

Préserver une certaine **autonomie** pour chacune des structures composant l'Etablissement (Enfance, Jeunes Majeurs, Jeunes Travailleurs, Mères en Difficultés avec Enfants, Personnes Agées).

A cet effet, chaque résidant dispose, non seulement d'un logement privatif indépendant mais également de locaux collectifs répondant à la spécificité des activités de son âge ou à la particularité de sa condition.

Permettre la rencontre ou la susciter dans les lieux de vie communs aménagés à cet effet. Un comité d'animation a pour objectif de faire vivre l'Inter Générations par le biais d'un programme d'animation commun aux différents services et la diffusion du journal de l'établissement : « Le Cussou », surnom ancien des habitants du quartier.

V) Le dispositif en place en 2014 :

Sous la responsabilité d'un Directeur, Jean Marc CANCEL, mandaté par le Conseil d'Administration et assisté par un Directeur Adjoint, Loumet Inter Générations s'organise en trois pôles d'activité :

5.1) Le Pôle Enfance, animé par M. Christian CLAUDE (Directeur Adjoint), regroupe :

- Une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), autorisée conjointement par l'Etat et le département depuis le 8 novembre 1991. Elle bénéficie d'une convention avec le département depuis 1993, renouvelée le 7 juillet 2003 et d'une habilitation Justice par l'Arrêté préfectoral du 17 mars 1992, renouvelée le 26 novembre 2012. Depuis 2009, son agrément est de 32 places, plus une trente troisième qui permet des accueils d'urgence à la demande de la Dir-Sud de la PJJ. La MECS est tarifée sur la base d'un prix de journée établi conjointement

par le Conseil Général de l'Ariège et la Direction Inter départementale 09-31-65 de la PJJ.

- Un Foyer de l'Enfance de huit places dont le taux d'occupation est proche de 100 %. Financé par le Conseil Général de l'Ariège, sa tarification est en dotation globale.
- La MECS et le Foyer de l'Enfance fonctionnent conjointement comme un seul établissement de 40 lits plus la place d'urgence justice. Ce pôle est composé de deux services :
 - La Villa : 19 places physiques, moins de 16 ans. Sur ce groupe il est nécessaire de conserver un noyau de moins de treize ans.
 - Loumet : 23 places physiques plus de 16 ans, dont le Service Jeunes Majeurs.
 - Appartements externes : 2 places.
 - Les 44 places physiques possibles pour un agrément de 41 permettent plus de souplesse dans le choix du type d'accompagnement.
- Pour prendre en compte toutes les facettes de La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, ce dispositif d'accueil peut évoluer vers une plateforme de soutien appuyant des réponses modulées à différentes problématiques, parmi lesquelles nous relèverons :
 - Les enfants avec troubles du comportement dont les accueils doivent être préparés, dans une notion de trajectoire sur laquelle nous devons réfléchir à une échelle départementale, tant sur les modalités que sur les moyens.
 - Le travail avec les familles : le maintien de l'enfant dans celle-ci devrait être une priorité.
 - Le projet individuel, la contractualisation et l'alternative au placement.
 - L'évolution des modes d'accueil : accueils de jour, séquentiels ou temporaires. Actions coordonnées au domicile...

5.2) Le Pôle Adulte, animé par Mme Françoise SABATHIER (CESF) accompagne les usagers...

- Du Foyer Logement Personnes Agées (FLPA) autorisé pour 30 places le 8 novembre 1991 qui accueille 24 résidents. Confrontés à un vieillissement de la population accueillie ou en demande d'accueil, nous devons assumer une augmentation des accompagnements individuels, sans pouvoir les facturer à des personnes aux ressources financières limitées. Notre tarif mensuel (repas inclus mais ceux-ci sont défalqués s'ils ne sont pas pris) est de 1270 € pour une personne en T1 Bis.

Quelques pistes de réflexion :

- Garder vivant le projet associatif Inter Générations.

- Permettre aux résidents de demeurer dans leur appartement le plus longtemps possible en mettant en place les accompagnements nécessaires, sans entrer dans la médicalisation institutionnalisée.
 - Comment compléter le dispositif actuel d'aide à domicile ?
 - Les prestations traditionnelles d'un FLPA sont le gîte et le couvert, la blanchisserie et une surveillance générale. Comment faire reconnaître les accompagnements supplémentaires ?
 - Les accompagnements de fin de vie, les HAD...
 - La rénovation du bâtiment (Accessibilité, sécurité incendie et vigilance-alerte interne...)
- Du Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) bénéficie d'une autorisation du 7 novembre 1991 pour 40 places ramenée à 28 places pour 14 appartements en 1993. La cohabitation fonctionnant de plus en plus difficilement, nous observons une baisse du nombre de locataires malgré une demande générale en augmentation. Il est vrai que nous nous heurtons aussi à l'insolvabilité de nombreux jeunes en recherche de travail ou travaillant en intérim.

Ces évolutions de la demande ont pour conséquence la dégradation du taux d'occupation et nous orientent vers une évolution structurelle du FJT.

Aussi, nous avons proposé une solution permettant d'offrir plus d'intimité aux jeunes que nous accueillons. La baisse du nombre de places à 18 dans la structure sera compensée par l'ouverture de 10 places en Foyer-Soleil. Il s'agit d'une nouvelle organisation de la résidence sociale qui présentera la particularité d'être composé d'une unité centrale et de logements « diffus » disséminés dans des immeubles avoisinant le foyer central. Les logements disséminés relèveront du même projet social que le FJT de Loumet.

L'Association souhaite développer son projet en direction des publics en difficultés sociales, notamment en investissant pour la réhabilitation d'un immeuble, 4 rue de Loumet, permettant l'accueil de sept à neuf personnes, en complément des 14 studios du FJT et des logements diffus. Cet hébergement sera en studios individuels avec sanitaires intégrés et coin cuisine. Cette remise à niveau de nos capacités d'accueil permettra en 2014 ou 2015, d'accompagner des publics dont la spécificité reste à déterminer (Maison relais, résidence sociale ?)..

- Bénéficiaires de Contrats d'Accompagnement à la Vie Sociale : ce nouveau dispositif négocié avec l'ASE devient la prestation principale du Service Jeunes Majeurs. Il permet de sécuriser le parcours des jeunes par un accompagnement spécifique dans le cadre d'un projet réellement individuel. L'accompagnement est financé sur la base de 900 € par mois, le budget personnel du jeune est à négocier en fonction de ses ressources...

- L'Hôtel Maternel :
 - En référence à la Loi du 6 janvier 1986, Article 35, portant sur l'accueil et l'hébergement, notamment en cas d'urgence, des mères en difficultés, enceintes ou avec enfants de moins de trois ans, il est autorisé conjointement par l'Etat et le département le 8 novembre 1991. La Convention passée avec le Département le 1er janvier 1993 et été renouvelée le 7 juillet 2003.
 - L'Hôtel Maternel dispose de trois appartements pour l'accueil de mères avec enfant de moins de trois ans et/ou enceintes, victimes de violences ou en difficultés sociales. Il est financé en dotation globale.
 - Son activité était en nette augmentation depuis 2008, avant d'être « freiné » par l'accueil en surnombre de mineurs isolés. Aujourd'hui, l'hôtel Maternel a repris son activité normale, et nous accueillons le plus souvent des jeunes mamans en difficultés sociales.
 - Les mères ont pour interlocutrice principale la Conseillère en Economie Sociale et Familiale mais elles bénéficient aussi de la présence 24 heures sur 24 d'un membre du personnel de ce pôle (monitrice éducatrice, AVS (Auxiliaires de Vie Sociale), AMP (Aide Médico Psychologique) ou surveillant de nuit. Une psychologue est aussi à leur écoute.

- L'EHPAD des Sources à Saint Jean du Falga ouvert en 2013 est en lien direct avec ce Pôle, notamment pour des animations en partenariat avec le FLPA.

5.3) Le Pôle Familial a fêté ses 20 ans en 2012 : Mme Roselyne DEDIEU (psychologue) coordonne une équipe composée de deux médiatrices familiales et d'un éducateur spécialisé.

- Le SEF (Service Enfant Famille) :
 - Ce Service de Milieu Ouvert est régi par une Convention entre le Conseil Général et l'ADSEA 09 signée le 6 décembre 1991.
 - Il s'exerce sur le suivi d'enfants confiés au Service Social du Département et placés par lui dans des Familles d'Accueil ou des établissements.
 - Il s'agit d'un soutien tant psychologique qu'éducatif auprès des jeunes et des Familles d'Accueil. Cette prestation de service peut amener la structure à se positionner en tant que Médiateur entre Famille Naturelle et Famille d'Accueil.
 - Si à l'origine 1,9 ETP répondaient aux besoins d'une file active de 15 familles, la réactualisation de la convention en 2003 à porter l'effectif à 2,9 ETP qui assument aujourd'hui le suivi continu de plus de soixante familles. D'autre part de nombreuses interventions se rapprochent de la Médiation Familiale.

- Le Service Médiation Familiale :
 - Créé en partenariat avec la CAF, la MSA et le Conseil Général de l'Ariège, est labellisé depuis 2008 et bénéficie depuis de conventions annuelles d'objectif et de gestion.
 - Ce service est en réalité commun avec le SEF... et ne pourra se développer sans une reconnaissance des médiations déjà pratiquées dans le cadre de la protection de l'enfance. Si son activité dépasse le potentiel de financement accordé nous constatons que ce type d'intervention a du « mal à prendre »... malgré le nombre de situations de rupture familiale.
 - D'autre part son utilisation n'est pas systématisée pour des interventions préventives avant placement lors des conflits familiaux adolescents-parents.
- A développer :
 - La prévention auprès des familles.
 - L'inscription dans le réseau local d'intervention auprès des familles (REAPP, LAEP...)

VI) Perspectives :

Loumet Inter Générations n'a peut-être pas répondu à tous les espoirs et une prise de conscience s'est concrétisée : les rapprochements de générations peuvent aussi engendrer du rejet, de l'intolérance, de l'hostilité dus aux modes de vie très différents de chaque population accueillie.

L'inter générations repose avant tout sur la simple cohabitation des différentes populations, ceci de façon assez paisible...

Sans être « idéales », les relations nouées entre les résidents de générations « éloignées » correspondent au niveau de relations existant dans les communautés locales, quartiers ou villages.

En effet, il est difficile de trouver des centres d'intérêts communs. Il faut également tenir compte des besoins et des modalités d'expressions différents des uns et des autres. Les personnes âgées semblent privilégier le calme, et elles ont besoin d'être préparées pour toute activité sortant de l'ordinaire. Les jeunes au contraire, sont plus dans la spontanéité, aiment le mouvement, les moments festifs...

La dynamique des uns ne correspond pas à celle des autres. Les jeunes peuvent être « freinés dans leur élan », par l'organisation et les délais nécessaires pour partager un moment avec les personnes âgées. Le temps de partage prévu (petit spectacle, gâteaux...) perd parfois de sa spontanéité, et les jeunes ont alors besoin d'être motivés. Mais expliquer aux jeunes la nécessaire préparation pour les personnes âgées des « moments non prévus », permet d'aborder avec eux la notion de génération et de

besoins différents, d'élargir leur champ de compréhension et de tolérance... Et ce sont leurs « vieux » !

L'instauration de relations plus approfondies n'est pas plus délicate que dans notre société, simplement elle ne se décrète pas : le désir de communiquer est nécessaire de part et d'autre pour créer de réels échanges et il fait parfois défaut.

Les temps de partage ne sont pas toujours pleinement investis, et d'aucuns restent un peu sur la réserve. Pour certains jeunes, ces temps organisés peuvent être marqués par leurs propres préoccupations, leurs intérêts, mais aussi par leurs difficultés à entrer en contact avec des adultes. En effet, les rapports qu'ils ont entretenus, ou entretiennent encore, avec le monde des adultes, leur famille, parents, grands-parents, interfèrent dans leurs relations actuelles. La confiance en l'adulte a pu être ébranlée et les rapports à celui-ci en sont perturbés.

Pour le personnel, il s'agit de transmettre ou de retransmettre des valeurs comme le respect, la politesse, la tolérance. Pour certains usagers, la notion de famille est souvent délicate à aborder tout comme à vivre.

S'il y a parfois des de rappel à l'ordre concernant ces notions, ils sont rares et le fait de cas bien particuliers. Dans l'ensemble, les jeunes se montrent conviviaux, et aident spontanément les personnes âgées lors des repas ou de déplacements.

Nous pouvons aussi observer des mécanismes d'inter génération entre les jeunes. Dans l'ensemble nous constatons de bonnes relations entre les jeunes de « La Villa » et ceux du service jeunes majeurs, entre les grands ados et les jeunes du FJT. Une génération ne sépare pas forcément ces jeunes, mais les codes et les objectifs sont souvent différents, et pourtant, les échanges sont réels. Nous pouvons parler d'une certaine bienveillance des plus grands envers les plus jeunes. Si les personnes âgées ne renvoient pas systématiquement une image de grands-parents, les jeunes majeurs sont parfois repérées comme des « grandes sœurs ou des grands frères » qui viennent régulièrement dire bonjour et prendre des nouvelles.

Bien entendu, le but n'est pas de recréer une famille mais des repères : les « aînés » sont porteurs pour ces jeunes qui ont à gérer une situation familiale perturbée, voire conflictuelle.

Si la cohabitation des différentes générations au sein de Loumet Inter Générations est constatée, les temps organisés pour amener chacun à échanger ne permettent pas toujours un approfondissement relationnel. Le tissage reste fragile et parfois éphémère.

L'inter générations, au-delà des échanges constatés et des valeurs qui en découlent, peut-elle être abordée de façon différente ?

Plus particulièrement, pouvons-nous faire émerger chez les jeunes la demande, le désir d'aller vers l'autre. Le jeune peut-il devenir acteur du projet de rencontre avec les autres générations. Ce processus passe préalablement par la mise en place de temps de parole au cours desquels il pourra être sensibilisé à différents sujets : la citoyenneté, la

majorité, ses devoirs et ses obligations, la vieillesse... bref, des axes de réflexion lui permettant de mieux connaître l'autre et ainsi de mieux l'accepter dans ses différences.

L'inter générations, telle qu'elle existe au sein de l'ADSEA 09, s'appuie très souvent sur des rencontres où le collectif demeure très prégnant. Qu'il s'agisse de rencontres festives ou d'une simple cohabitation, les situations de grand groupe sont fréquentes. Il serait certainement plus judicieux de privilégier des relations plus individualisées entre jeunes et personnes âgées par exemple, autour d'un même centre d'intérêt, sans que ces relations entraînent systématiquement la participation d'un groupe entier.

Renforcer les liens intergénérationnels passe alors par une confrontation de projets individuels et par un travail de coordination entre les différents services. Des groupes transversaux réunissent des personnels de tous les services et donnent tout leur sens à ces actions.

Les personnels des différents services, à l'image des populations accueillies, évoluent dans une certaine promiscuité et les actions engagées, pour être efficaces, nécessitent une vraie concertation. Renforcer les liens intergénérationnels, c'est aussi multiplier les échanges entre les personnels des différents services. Cela revient à dire que pour faciliter les échanges entre les différentes populations, il faut avant tout que ces dernières puissent percevoir une réelle cohésion entre les personnels des différents services.

Les limites de l'Inter Générations :

Le projet de Loumet Inter Générations peut susciter deux objections complémentaires : d'une part, la crainte que l'établissement ne devienne un ghetto de personnes en difficulté sociale et d'autre part, que la réunion de ces personnes, aux problèmes différents, constitue un ensemble ingérable.

Pour répondre à la première critique, il est utile de préciser que tous les résidents ne sont pas en difficulté, et que le mélange entre des personnes stables, retraités ou jeunes travailleurs et des personnes en difficulté est un moyen de mieux intégrer ces dernières, en les associant à une vie quotidienne normale et collective. De plus, le foyer est ouvert sur le quartier grâce à la cafétéria et à la maison de quartier. Quant à la seconde critique, elle est une éventualité peu probable, les résidents permanents dans le foyer formant un effectif relativement réduit, d'environ 70 personnes, accompagnées par un personnel qualifié.

Aussi, pouvons-nous affirmer : si en 1993 l'Association « a pris des risques » en innovant, ce pari sur la solidarité est réussi.

Loumet Inter Générations est novateur. C'est la première fois qu'un centre de vie réunit en son sein des catégories de populations jusque-là traitées séparément, et

permet de rompre l'isolement des générations, de lutter contre la ségrégation par catégories d'âges ou de problématiques.

Une volonté politique dynamique,
Une association solide,
Un Conseil d'Administration engagé,
Une idée généreuse,
Une bonne dose de rêve,
Mais le plus important reste la Solidarité...

La Solidarité, ce concept très ancien dont les effets se sont fait sentir depuis longtemps à des niveaux divers et sous des formes variées. La famille, le voisinage, le quartier, la commune, les réseaux associatifs sont des cadres propres à éveiller des pratiques de solidarité. Ces pratiques permettent aux personnes de trouver une certaine sécurité face aux actes de l'existence.

La commune, comme la famille, sont des collectivités naturelles. Le voisinage oblige à une certaine solidarité de proximité dont l'évidence est le principal gage de son efficacité.

Quand nous assistons à une déliquescence inquiétante de tous les liens de solidarité naturelle dans notre société, nous pouvons penser que l'expérience de Loumet devrait être popularisée et pérennisée. En effet, les résidents de la maison d'Enfants ou du Foyer de l'Enfance peuvent apprendre beaucoup du savoir-faire et de l'expérience de leurs aînés. Toutefois, se pose alors la question du lien parent-enfant dans le placement : notre positionnement institutionnel sera en phase avec nos convictions quand il pourra favoriser la prise en compte et l'intégration des parents de nos jeunes résidents, dans une logique d'assistance éducative et de soin familial.

L'Inter Générations ne se décrète pas, elle se crée et se vit. Autrement dit, c'est en se donnant les moyens du « vivre ensemble chaque jour », familles des résidents comprises, que ce projet poursuivra sa réussite.

Aussi, gardons-nous d'idéaliser une structure dont la réussite tient à une véritable alchimie, dans le contexte d'un département rural, l'Ariège (150 000 habitants), et dont la ville la plus importante, Pamiers, n'a que 15 000 habitants... et œuvrons pour confirmer que la création de Loumet Inter Générations est une réussite dont l'axe a été autant un pari sur l'avenir des jeunes qu'une réponse aux besoins des personnes âgées.

Enfin, laissons les champs ouverts, continuons sans cesse de réfléchir sans préjugés... et de nous interroger !

VII) Annexe : rappel de l'histoire.

1846 : Aglaé MOYNE issue d'une riche famille de PAMIERS, crée une fondation de bienfaisance : l'orphelinat de l'Immaculée Conception.

1853 : Achat par Mademoiselle Aglaé MOYNE de l'ancienne caserne, rue de Loumet afin d'y recueillir sous l'égide de religieuses des enfants reconnus dans le besoin.

Le 7 novembre 1860, elle donne un caractère laïque à son établissement, en le faisant reconnaître d'utilité publique (ce décret impérial régira la structure jusqu'en 1991).

Gestion de l'orphelinat par la congrégation des Filles de la Croix.

A la fin de sa vie, Aglaé MOYNE prend des dispositions afin que les ressources disponibles de l'œuvre créée, si elle cessait d'exister, profite à PAMIERS ou à toute autre association caritative.

Le 3 mai 1875, décès d'Aglaé MOYNE.

Six religieuses continuent l'action entreprise, c'est l'époque de « L'Immaculée Conception » orphelinat et cours ménager pour jeunes filles.

1er mars 1964 : la convention signée entre la Direction Départementale et le Conseil d'Administration de l'Établissement qui donne à celui-ci sa structure de Foyer Départemental de l'Enfance (filles et garçons) est signée

Disparition progressive de la Congrégation des sœurs.

Nomination de la 1^{ère} Directrice laïque en Août 1975.

Après plus de cent ans de fonctionnement de type caritatif, le départ des sœurs en 1975, signe la laïcisation - avec tout de même un aumônier catholique - de la Maison qui prend pour nom « Marylis ».